

La distribution publique du gaz naturel

SYNTHÈSE

RAPPORT DE CONTRÔLE

CONCESSIONS

2015 ET 2016
(SUR DONNÉES 2014 ET 2015)



	Les évolutions 2014 et 2015.....	3 - 4
	Les concessions en 2014 et 2015.....	5
	Le territoire, les usagers, les consommations.....	6
	Les ouvrages.....	7 - 8
	La qualité de service.....	9 - 10
	Le service aux usagers.....	11
	La valeur des concessions.....	12 - 13
	Les tarifs sociaux de l'Énergie.....	14
	Bilan.....	16
	Annexes.....	17

Un périmètre élargi

49 communes sont couvertes par un contrat de concession historique ou une délégation de service public en 2015. En 2015, la commune de Gaillard a transféré la compétence Gaz au SYANE et intégré le périmètre concédé à GrDF.

Une meilleure connaissance du patrimoine des concessions

En 2014 et 2015, les éléments transmis par GrDF apportent une meilleure connaissance du patrimoine des concessions. GrDF a en effet mis en place, en 2014, une démarche de « concertation » ayant pour objectif de remettre à la Direction Générale de l'Énergie et du Climat des « éléments de réflexion » pour l'accompagner dans l'élaboration du décret d'application n°2016-495 du 21 avril 2016 relatif au contenu du compte rendu annuel de concession (CRAC) transmis par les organismes de distribution de gaz naturel aux autorités concédantes.

Bien que ces dispositions ne concernent que le contenu des comptes rendus annuels d'activité relatifs aux concessions « historiques », les informations mises à disposition du SYANE dans le cadre de son contrôle de concession ont également subi des modifications.

Les principales évolutions concernent :

- ◊ la mise à disposition d'états descriptifs techniques de certains ouvrages concédés à un niveau plus détaillé constituent une avancée notable, notamment l'inventaire des branchements collectifs et ouvrages collectifs d'immeubles « chaînés » ou, de la même façon, l'inventaire des robinets de réseau avec un identifiant pour chaque ouvrage identifié.
- ◊ la mise à disposition des informations relatives aux chantiers engagés au cours de l'exercice permettent aujourd'hui de disposer d'un état faisant apparaître les origines de financement, informations souhaitées depuis de nombreuses années par le Syndicat.
- ◊ les ouvrages et la distinction entre investissement de premier établissement et investissement de renouvellement.
- ◊ une nouvelle présentation des CRAC en 2015 et des informations d'ordre économique profondément revisitées.

- la mise à disposition, après audit sur site (fin octobre 2016), d'un inventaire économique permettant de simuler le niveau de contribution du SYANE à la péréquation tarifaire, sur la base des méthodes de calcul définies par la Commission de Régulation de l'Énergie au niveau national pour calculer l'Accès des Tiers aux Réseaux de Distribution (ATRD). GrDF a également mis à disposition du SYANE un « compte de régulation », dont la composition se distingue d'un compte d'exploitation au sens comptable du terme.

La transmission de ces données permettent de disposer d'informations supplémentaires sur les investissements réalisés sur le périmètre concédé, et notamment les origines de financement des ouvrages.

Les conférences Loi NOME

En 2014 et 2015, se sont tenues les conférences loi NOME organisées par la Préfecture, (loi sur la nouvelle organisation du marché de l'électricité et du gaz du 7 décembre 2010) mises en place dans chaque département.

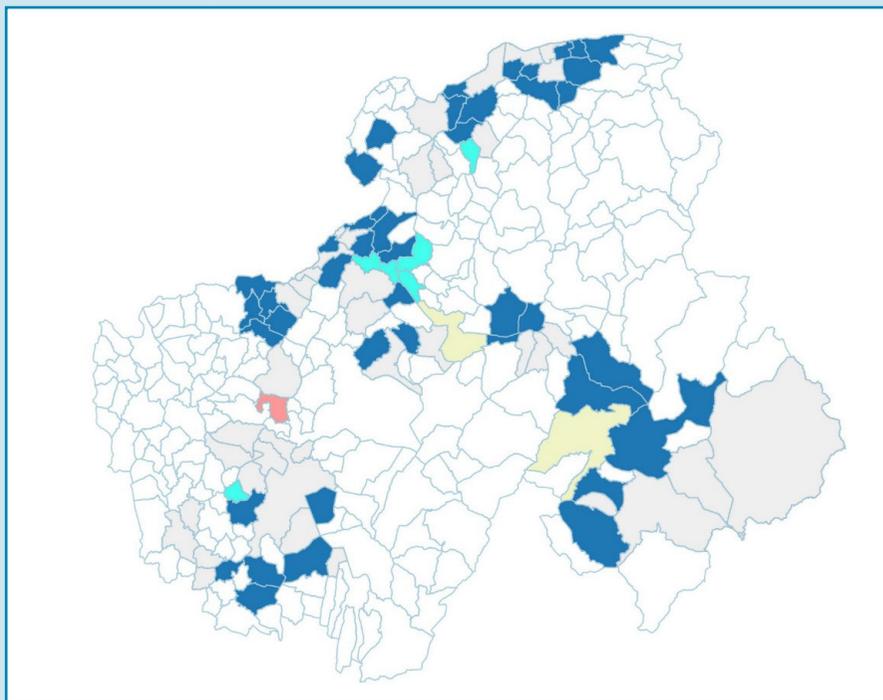
Les conférences loi NOME sont l'occasion de faire un bilan des investissements réalisés et à venir sur le périmètre de toutes les Autorités Organisatrices de Distribution d'Énergies du département. Le SYANE et GrDF présentent leur bilan de manière conjointe qui a fait l'objet de plusieurs concertations.

Ces conférences sont l'occasion pour présenter des thématiques spécifiques aux services de l'État tel que les impacts de la loi de transition énergétique pour la croissance verte sur la distribution du gaz.

Légende >

LE TERRITOIRE DE LA CONCESSION

SYANE : autorité organisatrice et concédante



93 communes dont le réseau concédé à GRDF

49 communes sous l'autorité concédante du SYANE

6 communes sous DSP

43 communes sous concessions historiques

44 Concessions communales

4 communes dont le réseau exploité en régie ou SEM

Communes de Bonneville, Sallanches

2 Commune sous l'autorité concédante du SIESS

* Saint Martin de Bellevue desservie en gaz naturel a intégré la commune nouvelle de Fillière

La Haute-Savoie dénombre 95 communes desservies en gaz naturel, dont 49 communes sur lesquelles le SYANE est autorité concédante. En 2015, le périmètre SYANE s'est élargi à la commune de Gaillard.

- 43 communes sont desservies par GrDF dans un cadre monopolistique issu de la loi de nationalisation du gaz et de l'électricité du 8 avril 1946 (périmètre historique, sur le lequel un tarif d'acheminement péréqué est appliqué sur le territoire national).
- 6 communes sont desservies dans le cadre de délégations de service public attribuées par le SYANE à GrDF suite à des procédures de mise en concurrence. Ces délégations de service public englobent de nouvelles dessertes, sur lesquelles le tarif d'acheminement pratiqué est propre à chacun des contrats de concession de ce périmètre.

VUE D'ENSEMBLE DES CONCESSIONS GAZ SYANE EN 2015

Evolution du périmètre entre 2014 et 2015

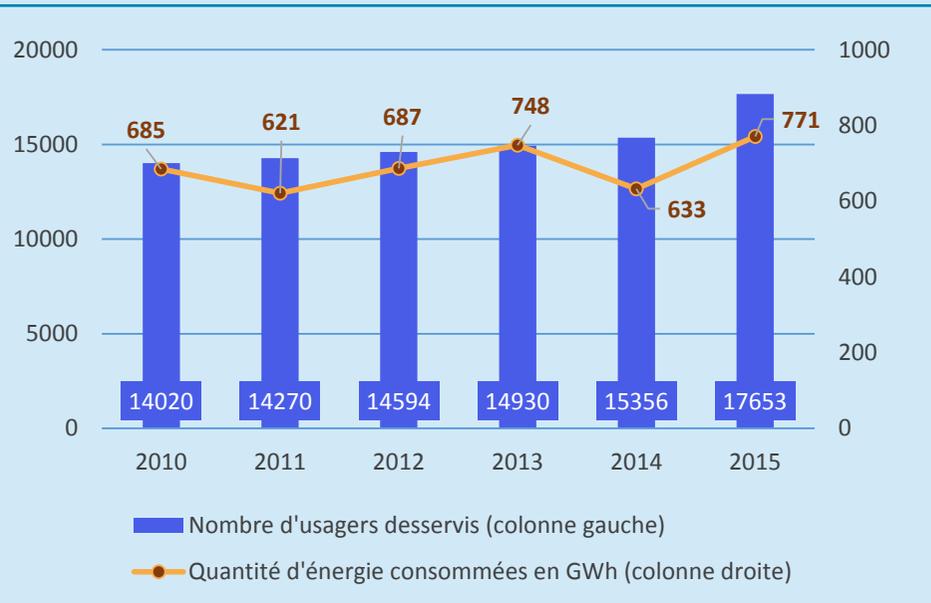
	Nombre de communes	Nombre de contrats	Points de livraison	Longueur réseau (m)
Concessions historiques	43 (+1)	43 (+1)	17429 (+2625)	633 653 (+31436)
DSP Lovagny	1	1	52 (+22)	3607 (+567)
DSP Cervens	1	1	6	2851 (+1)
DSP ACFN*	4	1	166 (+49)	21458 (+237)
Total	49 (+1)	46 (+1)	17563 (+2696)	661 329 (+32241)

Ces 49 communes représentent

- 20,5% de la population de Haute-Savoie
- 17 653 clients (points de livraison)
- 26,2% de taux de raccordement moyen
- 661 km de canalisations gaz
- 771 GWh d'énergie acheminée
- 7,2 M€ de recettes d'acheminement
- 16,9 ans : Age moyen du réseau
- 51 k€ consacrés au renouvellement des ouvrages
- 595 k€ consacrés au développement du gaz (extensions)
- 167 km de canalisations surveillées lors de la Recherche Systématique de Fuites

* Arthaz-Pont-Notre-Dame, Contamines-sur-Arve, Fillinges, Nangy

ÉVOLUTION DES QUANTITÉS D'ÉNERGIE CONSOMMÉES ET DU NOMBRE D'USAGERS DESSERVIS



Un périmètre en augmentation : + 1 commune

En 2015, avec l'intégration de Gaillard, le réseau a une longueur de 661 km de réseaux. Il s'est étendu de 31 km (+5%) par rapport à 2014. Cet accroissement est essentiellement dû à :

- l'intégration de la commune de Gaillard dans le périmètre du SYANE (+ 28 km)
- la poursuite du développement des réseaux, en particulier sur le périmètre historique notamment sur les communes de Megève (+1,2 km), Cranves Sales (+462 m), Présilly (+382 m) et Chavanod (307 m)

La majeure partie des ouvrages relève des concessions historiques, dessertes plus anciennes et comprenant la majorité des communes desservies.

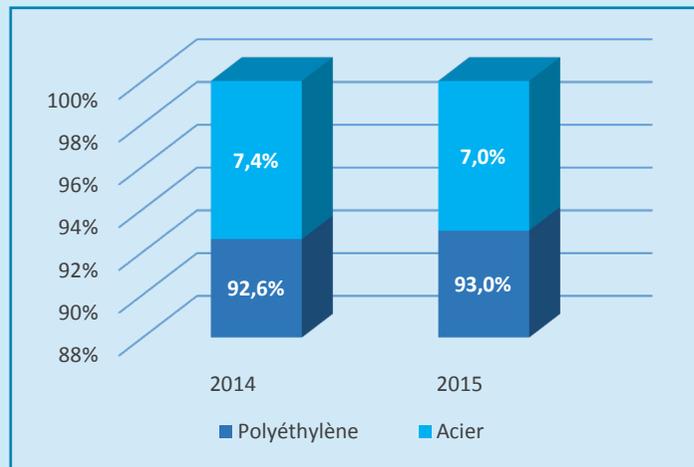
En 2015, le nombre d'utilisateurs des concessions est de 17 653 contre 15 356 usagers en 2014, soit une augmentation de 15% (+ 2 297 usagers).

- l'essentiel de cette augmentation est dû à l'intégration de la commune de Gaillard (+ 1 869 usagers).
- l'évolution du nombre d'utilisateurs à périmètre constant est assez faible (+ 3 %) et conforme aux années précédentes, soit environ 400 usagers supplémentaires par an. Les communes ayant connu les plus fortes augmentations du nombre d'utilisateurs entre 2014 et 2015 sont celles de Vétraz-Monthoux (+63 usagers), Cranves-Sales (+43 usagers) et Présilly (+39 usagers).

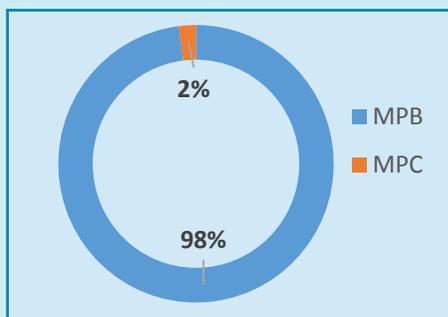
La consommation globale en 2015 s'élève à 771 GWh, hors correction des effets du climat. Elle a augmenté de 17% en 2015 après une baisse observée en 2014 (-15,4%). A périmètre constant, l'augmentation de quantité de gaz acheminée en 2015 est de 8% et témoigne pour partie d'une légère augmentation du nombre d'utilisateurs sur le périmètre (+2,8% à périmètre constant) mais également d'une rigueur climatique plus importante au cours de l'année 2015 par rapport à 2014.

En parallèle, les recettes issues de l'acheminement du gaz s'élèvent à 7 182 k€, en hausse de 23% par rapport à 2014. A périmètre constant, cette hausse est de 10,4%, dans une proportion supérieure à celle des consommations, conséquence d'une hausse du prix moyen d'acheminement.

RÉPARTITION DU LINÉAIRE DE RÉSEAU PAR TYPE DE MATÉRIAUX

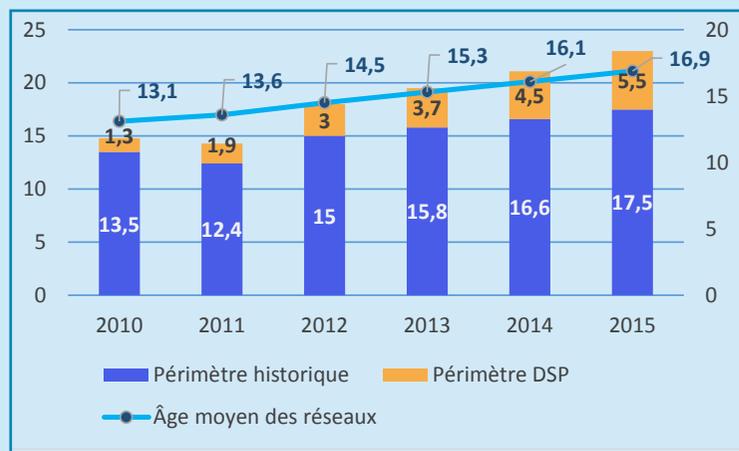


RÉPARTITION DU LINÉAIRE DE RÉSEAU PAR PRESSION D'EXPLOITATION 2014 ET 2015



MPB : Moyenne Pression type B (0,4 à 4 bars)
MPC : Moyenne Pression type C (4 à 25 bars)

ÂGE MOYEN DES RÉSEAUX



LE RÉSEAU

En 2014 et 2015, le réseau de distribution est alimenté par le réseau de transport haute pression via 22 postes de détente.

◆ Un réseau aux caractéristiques fiables

En 2014 et 2015, 98 % des réseaux sont exploités en moyenne pression B (comprise entre 0,4 et 4 bars et qui assure la liaison entre le réseau d'amenée moyenne pression et les clients) et 2 % en moyenne pression C (> 4 bars). La moyenne pression de type C se situe exclusivement sur le périmètre historique.

Les canalisations en polyéthylène sont très majoritaires. Les canalisations en acier sont présentes exclusivement sur le périmètre historique.

◆ Un âge moyen des réseaux relativement faible mais en augmentation

L'âge moyen du réseau sur l'ensemble du périmètre du SYANE est de 16,9 ans en 2015 contre 16,1 ans en 2014, soit un réseau relativement jeune. Toutefois, on note que 47 km, soit 7,9 % du réseau en activité a un âge supérieur à 30 ans. 20 km de réseaux ont également plus de 45 ans (et sont donc totalement amortis). Trois communes ont des réseaux de plus de 69 ans (Arâches, Gaillard et Ville-la-Grand avec respectivement 1 044 mètres, 740 et 21 mètres de canalisations acier posées en 1946).

Une part de ces canalisations en acier est non protégée cathodiquement de façon active contre les phénomènes de corrosion. Ce linéaire est en baisse entre 2014 et 2015 et atteint désormais 64 mètres, répartis sur les communes de Passy et Theyz.

LES BRANCHEMENTS

Les branchements particuliers sont de deux types :

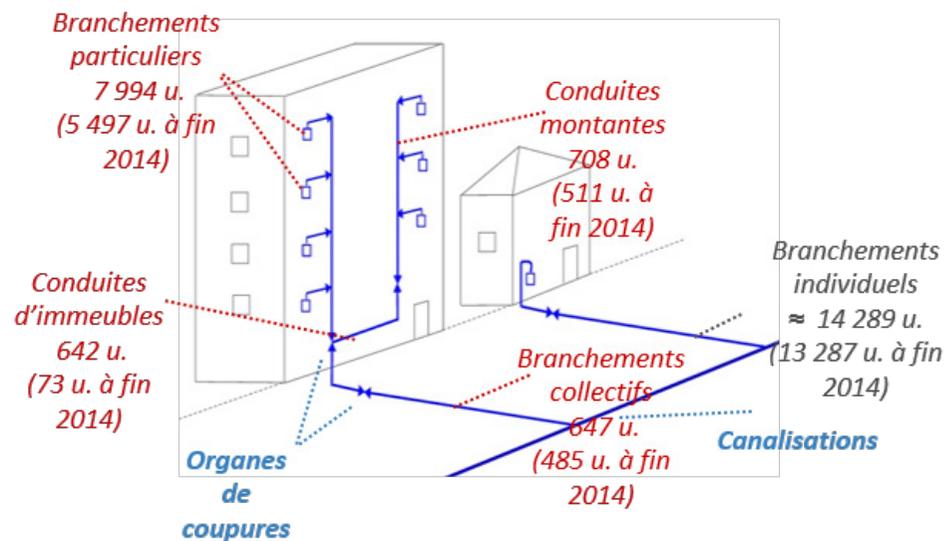
- branchements des immeubles collectifs
- branchements des immeubles individuels

Fin 2015, les concessions du SYANE comptent 22 283 branchements particuliers qui comprennent 7 994 branchements particuliers des immeubles collectifs et 14 289 branchements individuels (estimation).

◆ Une meilleure connaissance des branchements et ouvrages collectifs

En 2013, GrDF a lancé une expérimentation sur deux territoires pilotes en région Rhône-Alpes afin d'évaluer la faisabilité d'un inventaire des branchements individuels. En 2014, les résultats de l'étude n'étant pas satisfaisants, GrDF n'a pas souhaité généraliser cette démarche.

En ce qui concerne le recensement des branchements collectifs, GrDF poursuit un programme de fiabilisation. Cette démarche est engagée depuis 2010 et devrait arriver à son terme en 2017. A la suite de ce programme, un travail de fiabilisation aura lieu à l'horizon 2018 avec le rapprochement des éléments techniques avec la base comptable.



Le nombre de branchements collectifs d'immeubles a augmenté de 33% entre 2014 et 2015. Cette augmentation est à 83% due à l'intégration de la commune de Gaillard dans le périmètre du SYANE.

Le SYANE note en 2015 une mise à disposition d'états techniques des branchements collectifs et ouvrages collectifs à un niveau plus détaillé que les années précédentes, qui permet une meilleure connaissance du patrimoine des concessions.

LES AUTRES OUVRAGES

Postes de détente

Les concessions du SYANE comportent 9 postes de détente en 2014 et 2015 (contre 10 en 2013). L'inventaire technique de ces postes a eu de la peine à se stabiliser en raison des difficultés d'affectation d'un ouvrage localisé sur la commune de Megève mais réellement implanté sur une commune adjacente (hors concession SYANE)

Ouvrages de protection cathodique

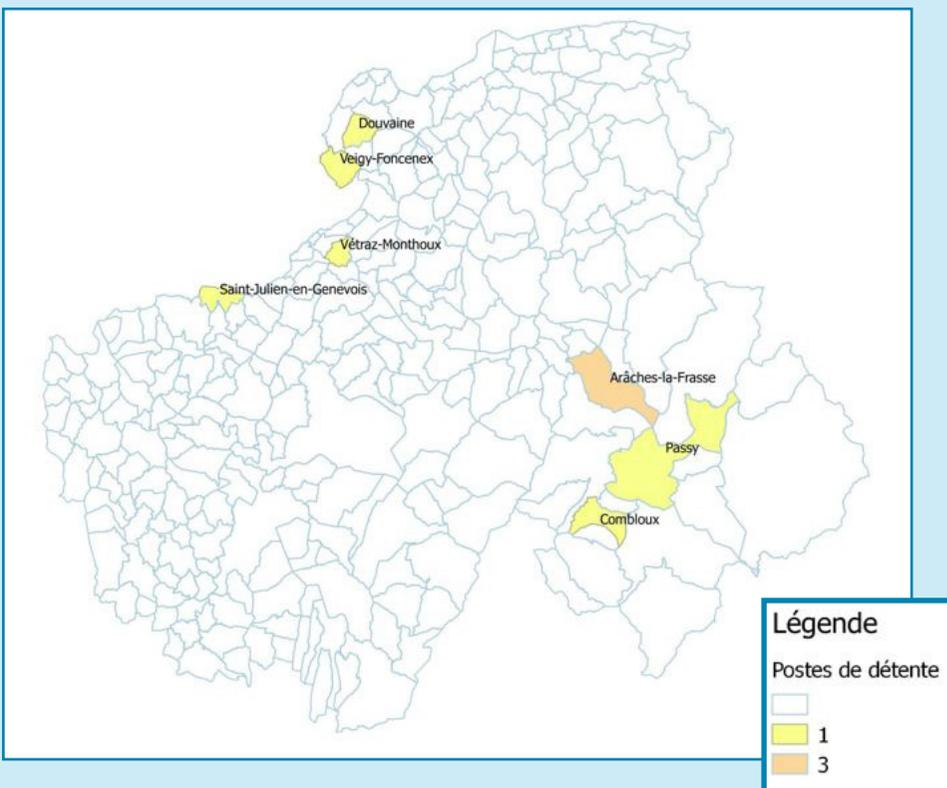
Tout comme en 2013 et 2014, 11 ouvrages de protection cathodique ? . L'implantation de ces ouvrages vise à assurer une meilleure protection des canalisations en acier, en permettant un rééquilibrage de leur potentiel électrolytique afin de limiter les phénomènes de corrosion.

Robinets de réseaux

255 robinets de réseaux sont en exploitation en 2014 (contre 249 en 2014 et 247 en 2013). Ces ouvrages, sont installés sur le réseau gaz pour couper le gaz en cas d'incident ou d'une intervention d'exploitation. Un robinet est installé tous les 2600 m en moyenne.

En 2015, le concessionnaire a également amélioré son rendu concernant l'inventaire des robinets de réseau dits « utiles » (robinets de classe 1,2 et 3) avec un identifiant pour chaque ouvrage identifié. Toutefois, cet inventaire reste incomplet, les robinets de classe 4 ne sont pas identifiés.

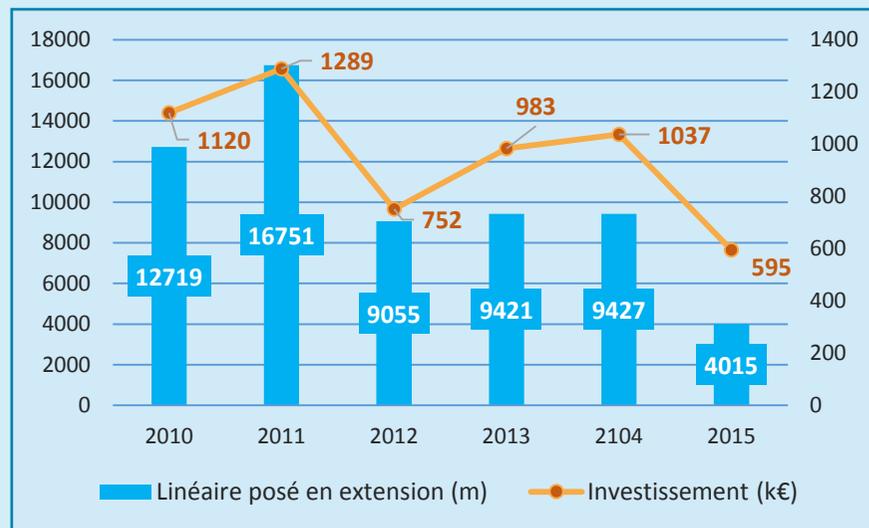
LOCALISATION DES POSTES DE DÉTENTE



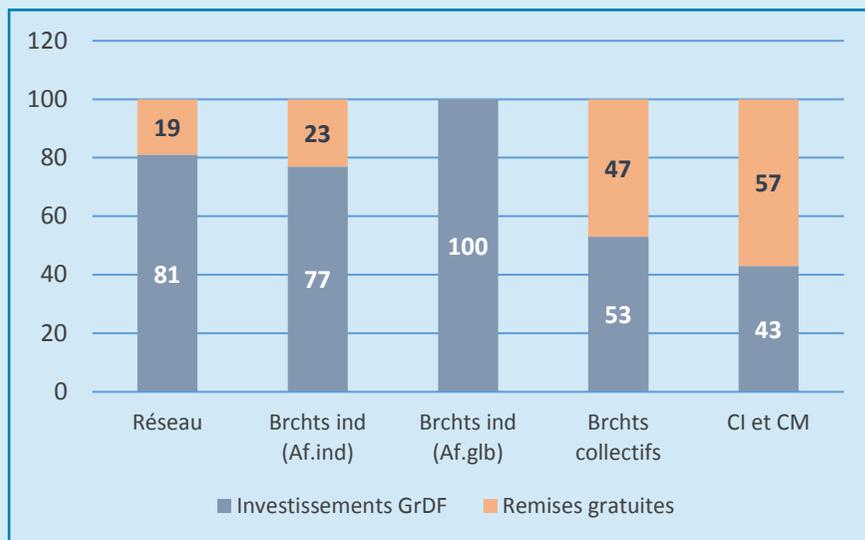
Le SYANE souligne le refus du concessionnaire :

- de remettre l'inventaire des ouvrages de raccordement à « facteurs de risque » associé aux branchements
- de rendre compte de certaines caractéristiques techniques comme le caractère accessible des robinets de réseau (dont robinets de « classe 4 ») ou encore la situation (en antenne/maillé) des postes de détente

ÉVOLUTION DU LINÉAIRE DE RESEAUX POSÉS EN EXTENSION



RÉPARTITION ENTRE LES INVESTISSEMENTS DU CONCESSIONNAIRE ET LES REMISES GRATUITES (TRAVAUX EXTENSION 2015)



Brchts ind (Af.ind) : Branchements individuels (Affaires individuelles)

Brchts ind (Af.glb) : Branchements individuels (Affaires globales)

CI et CM : Colonne d'Immeuble et Colonne Montante

LES TRAVAUX SUR LE DOMAINE CONCÉDÉ

Comme le prévoit le cahier des charges, le concessionnaire est en charge des travaux sur les ouvrages (extensions, renouvellement, déplacements d'ouvrages, etc). Les canalisations de réseau gaz sont posées via deux typologies de travaux : des extensions ou des renouvellements.

Des travaux d'extension surtout en 2014

En 2014 et 2015, les travaux ont principalement consisté en la création de canalisations nouvelles et de branchements.

En 2014, les travaux d'extension représentent 9 424 m, essentiellement sur les communes de Lovagny (2 876 m), Marignier, Megève et Passy pour un montant de 1037 k€. 216 branchements ont été réalisés dans le cadre de ces extensions.

En 2015, 4 299 mètres de réseau ont été posés, dont 4 015 mètres à la suite de chantiers d'extension. Le linéaire posé en extension en 2015 est le plus faible depuis 2010.

Près des deux tiers des développements de réseau sont concernés par quatre communes : Megève (1 206 m), Cranves-Sales (462 m), Presilly (382 m) et Chavanod (307 m). Pour ces travaux d'extension, 116 branchements ont été réalisés, soit 595 000 € en 2015.

Des investissements de renouvellement très limités

Depuis plusieurs années, les travaux de renouvellement ne concernent qu'une faible partie du linéaire exploité sur la concession, soit 75 m en 2014 et 284 m en 2015, respectivement pour 66 et 51 k€.

En ce qui concerne le renouvellement des ouvrages de raccordement, le concessionnaire fait état de 9 et 20 branchements renouvelés respectivement en 2014 et 2015.

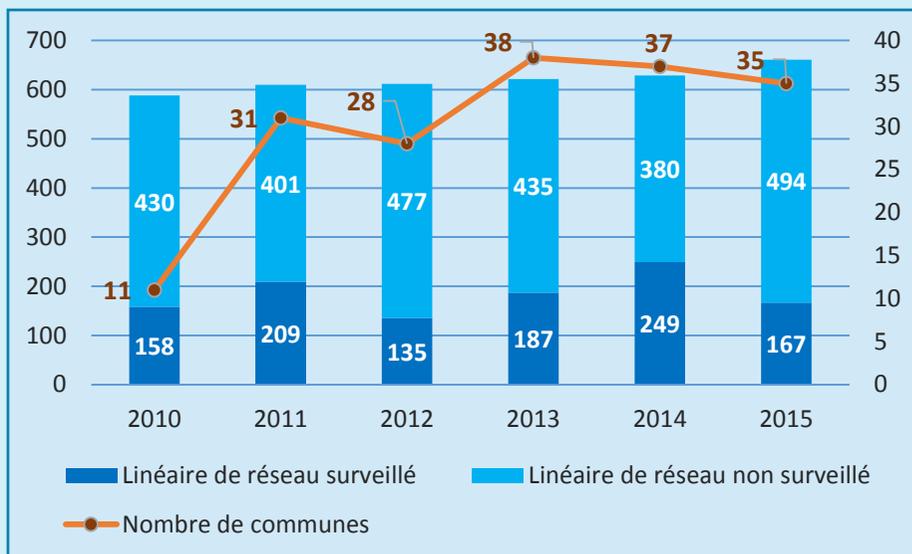
Une meilleure vision des origines de financement des ouvrages

En 2015, le concessionnaire a mis à disposition du SYANE les montants de remises gratuites, valorisés au regard de chaque chantier et qui permet de disposer de données supplémentaires sur les investissements réalisés sur le périmètre concédé. L'information était souhaitée depuis de nombreuses années par le SYANE. L'intégration des remises gratuites permet une analyse des montants engagés dans le cadre des chantiers dans l'année.

En 2015, les 595 k€ d'extensions réalisés ont été financés à hauteur de 19 % par les remises gratuites de tiers.

Bien que les indicateurs témoignent d'une fiabilité du réseau, le SYANE invite le concessionnaire à présenter un programme de renouvellement préétabli et les moyens mis en œuvre pour contenir l'âge des réseaux.

ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DE SURVEILLANCE DES RÉSEAUX



SURVEILLANCE ET MAINTENANCE DES OUVRAGES

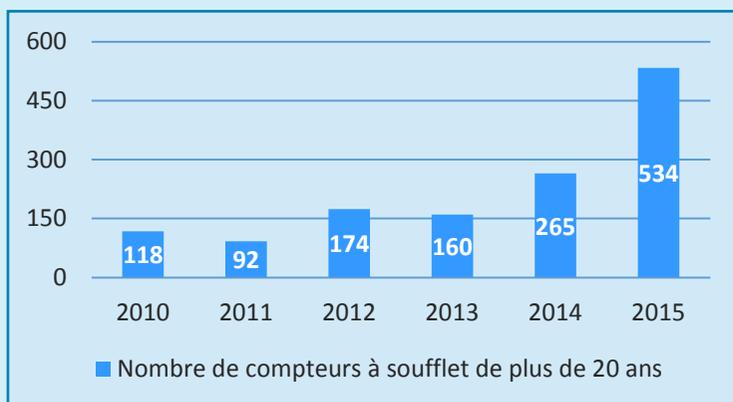
◆ Un rythme de surveillance conforme à la réglementation

La surveillance des réseaux gaz est réalisée par GrDF de deux manières : soit avec le véhicule de surveillance des réseaux (VSR), soit à pied. Cette surveillance consiste en une recherche systématique de fuites (RSF). La surveillance des réseaux doit être réalisée conformément à la réglementation en vigueur (RSDG n° 14), sur le moyen terme (4 ans), voire en deçà (tous les ans) pour certaines typologies de réseaux (RSDG n°13.2 et 14) tels les réseaux nouvellement mis en service ou les réseaux en acier non protégé cathodiquement de façon active.

En 2014, la surveillance des réseaux a concerné 37 communes et un linéaire de 249 km, et permis la détection d'une fuite sur la commune d'Araches-la-Frasse. En 2015, la recherche systématique de fuites a concerné 35 communes, et un linéaire de 167 km et n'a pas entraîné de détection de fuites sur le réseau. La comparaison entre le linéaire théorique à surveiller sur 4 ans et le linéaire réellement surveillé permet de constater qu'en volume GrDF a procédé à l'intégralité de la surveillance des réseaux sur les 4 dernières années.

L'intégralité des postes de détente ont été surveillés. Certains d'entre eux ont été visités plusieurs fois, soit 17 visites pour 9 postes en 2015 (informations non communiqués pour 2014).

ÉVOLUTION DES COMPTEURS DOMESTIQUES (À SOUFFLET) AYANT DÉPASSÉ LEUR DURÉE DE RÉÉTALONNAGE



◆ Des interrogations sur les actions de réétalonnage des compteurs domestiques

Depuis 2014, le nombre de compteurs « domestiques » nécessitant un réétalonnage est en forte hausse (+ 100 %). Or les compteurs traités en 2015 ne concernent que 3 % des compteurs qui auraient dû être concernés. Le concessionnaire prévoit en effet de résorber le stock lors du déploiement de GAZPAR. Toutefois, le SYANE s'interroge sur les conséquences pour les usagers, dans l'attente d'un déploiement dont la finalisation est annoncée pour l'année 2023.

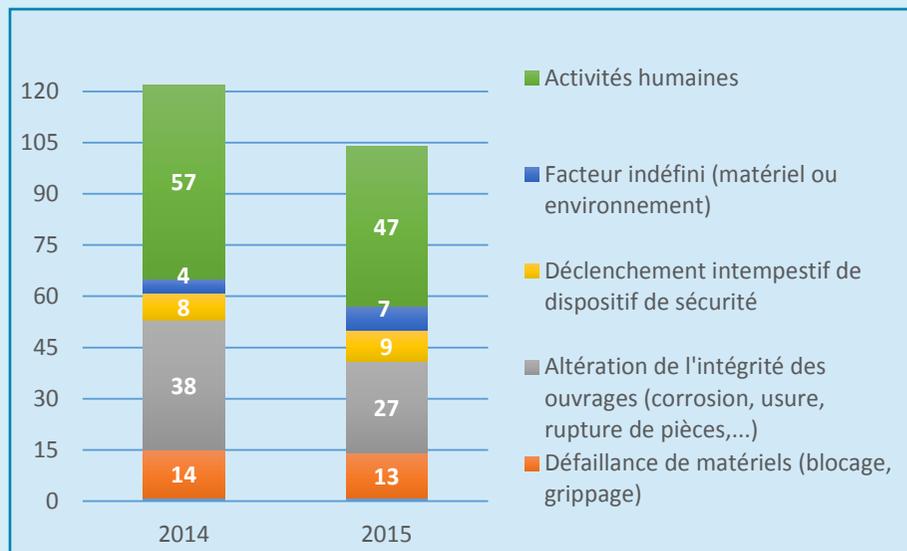
◆ Aucune information sur les dépenses d'entretien

Le SYANE réédite sa demande de connaître les dépenses effectives de maintenance curative et de maintenance préventive engagées à la maille des concessions.

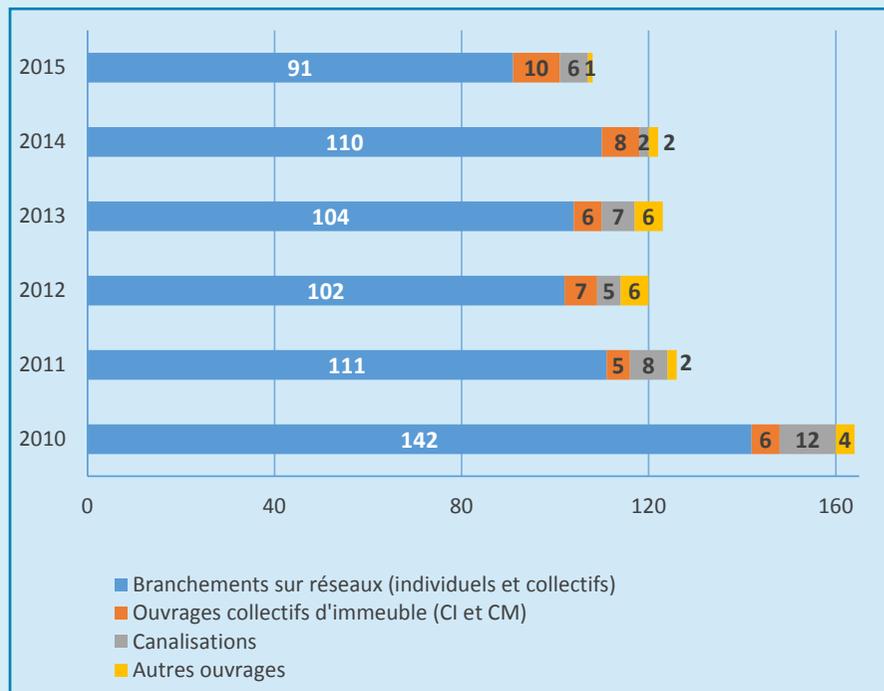
Le SYANE demande :

- la répartition des actes de surveillance par identifiant d'ouvrage et non par commune
- un compte rendu des dépenses effectives de maintenance curative et de maintenance préventive engagées sur les concessions SYANE.

CAUSES D'INCIDENTS PAR SIÈGE EN 2014 ET 2015



RÉPARTITION DU NOMBRE D'INCIDENTS



LA CONTINUITÉ DE FOURNITURE

Un nombre d'incidents sur les ouvrages concédés en baisse

Sur l'exercice 2015, 108 incidents ont été comptabilisés sur les ouvrages concédés. Ce nombre est en baisse de 21% par rapport à 2014 à périmètre constant.

Les ouvrages de raccordement, principaux sièges d'incidents

La grande majorité des incidents concerne les ouvrages de raccordement (branchements sur réseau). En 2014, ils représentent 90 % des incidents, avec 110 incidents sur les branchements sur réseaux et 8 incidents sur les ouvrages collectifs d'immeubles. En 2015, ils représentent 85% des incidents, avec 91 incidents sur les branchements sur réseaux et 10 incidents sur les ouvrages collectifs d'immeubles.

Le fait que les branchements soient le principal siège des incidents de manière récurrente incite le SYANE à demander de disposer d'un inventaire technique précis des branchements individuels et d'obtenir du concessionnaire une communication de l'inventaire des facteurs de risques connus.

Les défaillances ou altérations, causes principales des incidents

Selon le SYANE, les causes des incidents suggèrent des besoins en renouvellement puisqu'elles résultent majoritairement de problématiques d'usure, de rupture, de blocage et grippage (c'est-à-dire de l'altération de l'intégrité ou de défaillances de leurs constituants).

Sur les 2 derniers exercices, les causes principales d'incident, sont dues à des problématiques d'altération de l'intégrité des ouvrages, de défaillance de matériel ou de défauts de mise en œuvre à savoir 43 % en 2014 et 38 % en 2015 repartis entre différentes causes :

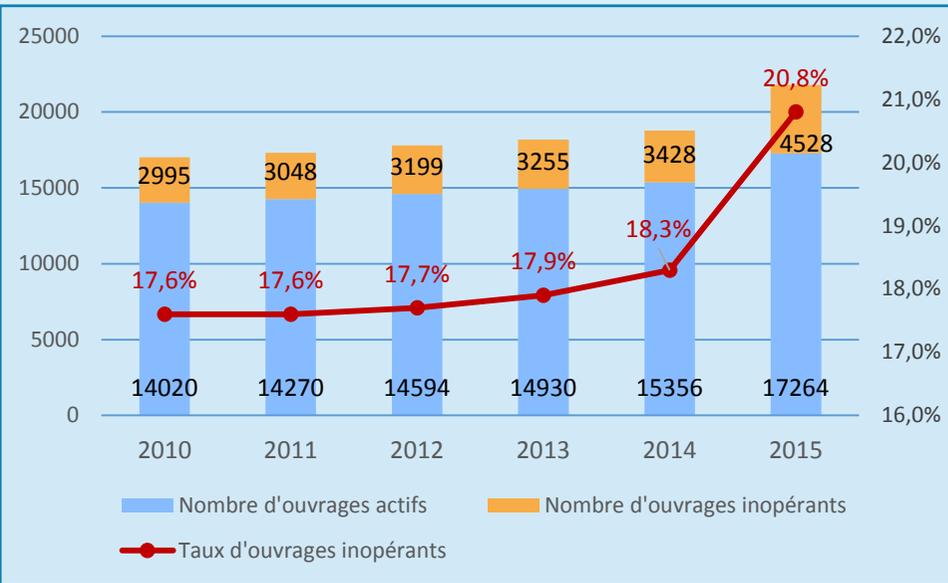
- défauts par altération de l'intégrité des ouvrages (31% et 25 % du total d'incidents),
- défaillances de matériel (11% et 12% du total d'incidents).
- défauts de mise en œuvre (1% du total d'incidents sur les 2 exercices).

Sur les exercices 2014 et 2015, le nombre de dommages sur les ouvrages baisse sensiblement (57 en 2014 contre 47 en 2015, soit 47% et 44% du nombre total d'incidents).

Hausse des coupures de fourniture de gaz entre 2014 et 2015

En 2015, la survenue des incidents a eu pour conséquence d'interrompre la fourniture de gaz chez 494 usagers. Le nombre d'usagers coupés est en hausse par rapport à la forte baisse constatée sur l'exercice 2014 (140 usagers coupés) mais reste relativement contenu. En 2015, deux incidents en particulier (travaux sur Cranves-Sales et Douvaine) expliquent 57% des coupures.

CAPACITÉ DE RACCORDEMENT



Des raccordements improductifs en hausse

Depuis plusieurs années, le SYANE constate que le taux d'ouvrages improductifs, c'est-à-dire le rapport entre le nombre d'ouvrages et le nombre d'ouvrages actifs sur la concession, est en hausse (20,8% en 2015 contre 18,3 % en 2014 et 17,9 % fin 2013).

En 2015, sur 22 283 ouvrages, 17 264 ouvrages sont actifs et 4 528 sont considérés comme inopérants.

Le SYANE interpelle le concessionnaire sur le taux élevé de branchements improductifs, et lui demande de rendre compte des actions menées sur le périmètre du SYANE en terme de « promotion de l'usage du gaz », considérant qu'une part du tarif de distribution (ATRD 4) est allouée à cette activité, développement et densification des réseaux. L'enjeu est de s'assurer que la distribution publique du gaz soit maintenue sur le long terme.

Un nombre de réclamations en baisse

60 réclamations ont été portées à la connaissance du concessionnaire. En 2015, le volume de réclamations est en baisse, (-17% entre 2014 et 2015), après une nette hausse constatée en 2014 (72 réclamations, +38,5%). Le nombre de réclamations est très contenu au regard des 17 653 usagers répertoriés.

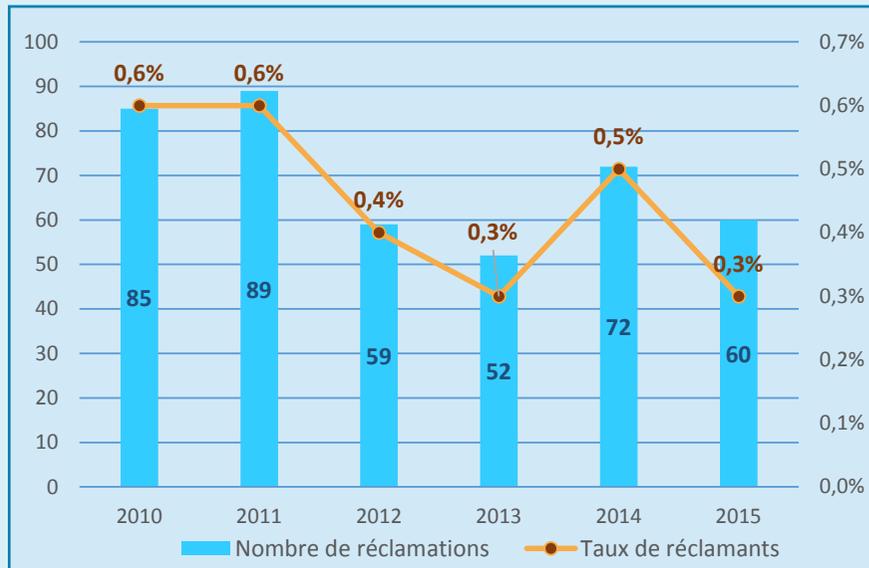
Sur les 2 exercices, la majorité des réclamations (85 %) ont été transmises par les fournisseurs de gaz. Seules 15 % sont directement émises par les usagers.

Pour la quasi-totalité, soit 98,3% d'entre elles, les réclamations ont été traitées dans les délais fixés par la Commission de Régulation de l'Énergie, à savoir :

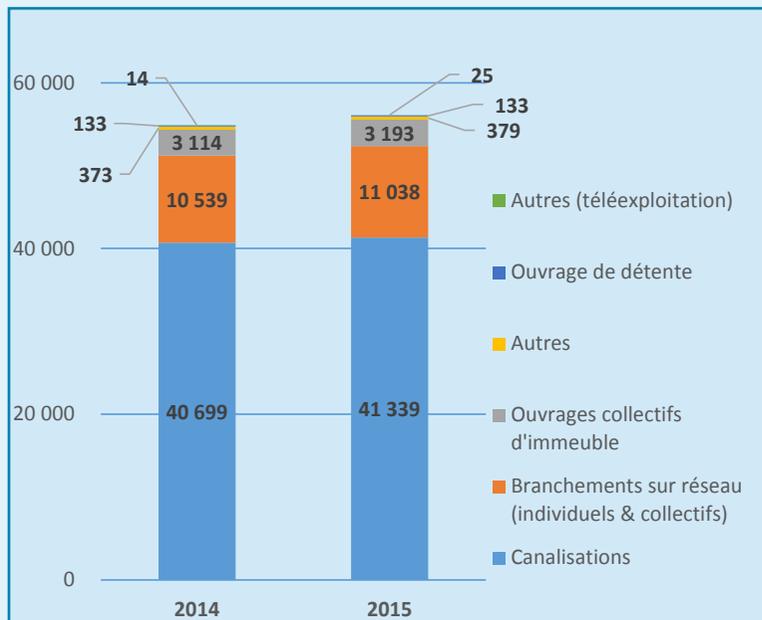
- 95% des réclamations adressées par les fournisseurs dans un délai de 15 jours
- 100% des réclamations adressées directement par les usagers dans un délai de 30 jours

Parmi les réclamations, 19 portent principalement sur les mises en service, mises hors service, contestation de dates ou d'index. Ce thème est récurrent depuis plusieurs exercices.

EVOLUTION DU NOMBRE DE RÉCLAMATIONS



RÉPARTITION DE LA VALEUR BRUTE PAR TYPE D'OUVRAGE (EN K€)



VALEUR DU PATRIMOINE À L'ÉCHELLE DES 48 COMMUNES (ÉVOLUTION ENTRE 2014 ET 2015)

	Périmètre historique	Nouvelles dessertes	Total
Valeur brute	55 949 k€ (+2,2%)	3 173 k€ (-0,1%)	59 121 k€ (+2,1%)
Amortissement	17 032 k€ (7,5%)	367 k€ (23,6%)	17 399 k€ (+7,8%)
Valeur nette	38 917 k€ (+0,1%)	2 806 k€ (-2,5%)	41 723 k€ (-0,1%)
Part financée par GrDF	41 075 k€ (-2,1%)	2 914 k€ (-2,8%)	43 988 k€ (-2,1%)
Part financée par collectivités ou tiers	14 874 k€ (+16,5%)	259 k€ (+46,3%)	15 133 k€ (+16,9%)

Le concessionnaire n'a pas transmis au SYANE les données comptables et financières relatives à la commune de Gaillard. Le SYANE a saisi le concessionnaire sur ce point, Aussi les informations comptables qui suivent ne comprennent pas cette commune.

VALEUR BRUTE DU PATRIMOINE

La valeur brute globale des ouvrages constituant les réseaux de distribution de gaz est de 59 M€ fin 2015 (contre 58 M€ en 2014 et 56 M€ en 2013). Les canalisations représentent la part la plus importante de cette valeur brute (75% en 2014 et 74% en 2015).

Les concessions historiques représentent la part la plus importante de cette valeur. Elles regroupent la majorité des communes desservies en gaz (42 sur 48) et 95% de l'actif brut global (55 949 k€).

En 2015, les évolutions portent sur :

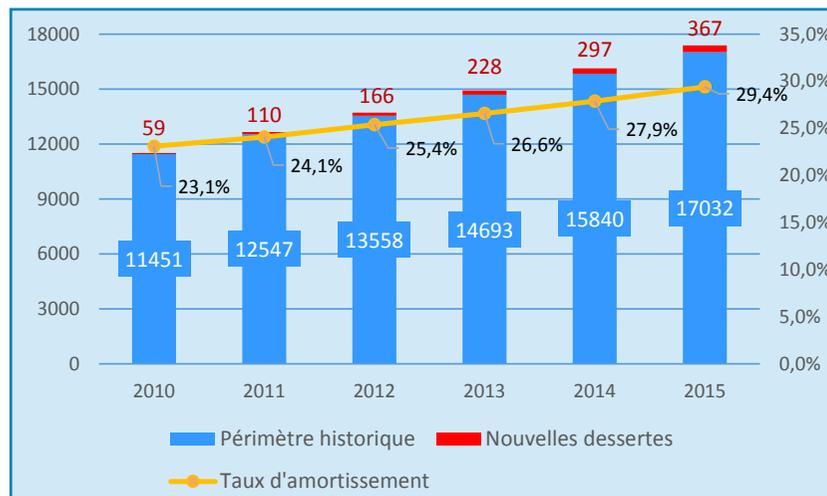
- l'inscription de valeurs consécutive à des chantiers d'extension et de renouvellement pour 1 278 k€ (respectivement 1 197 k€ et 81 000 €). Sur les 1 197 k€ de valeurs d'actifs immobilisées à la suite de chantiers d'extension, 254 000 € (soit 21,2 %) relèvent de financement de la collectivité ou de tiers sous forme de remises gratuites au délégataire ;

- un retrait d'ouvrages immobilisés pour 56 000 €.

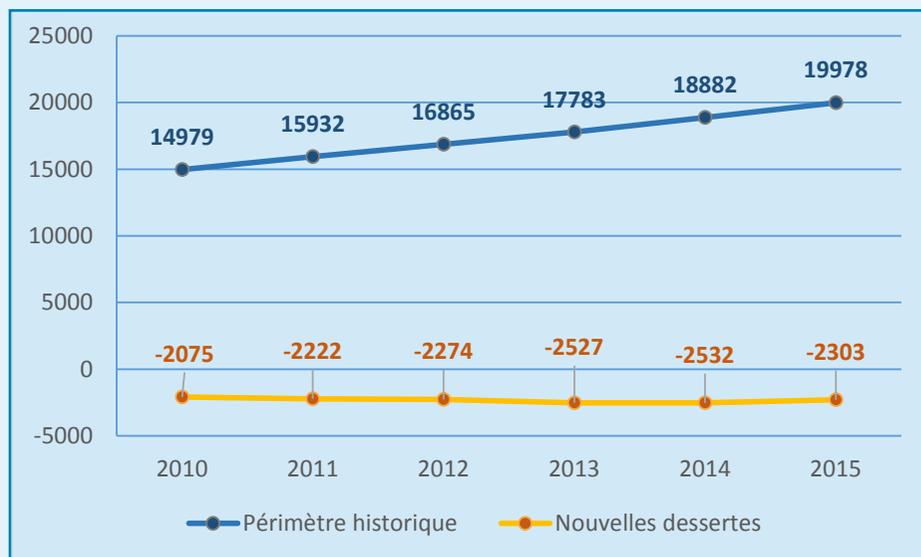
TAUX D'AMORTISSEMENT

En 2015, le taux d'amortissement moyen des ouvrages sur l'ensemble du périmètre concédé est de 28,4% soit un amortissement de 17 399k€, contre 16 137 k€ en 2014. Le taux d'amortissement des ouvrages est plus important sur le périmètre historique que sur les nouvelles dessertes (30,4% contre 11,6%) compte tenu de leur ancienneté. L'accroissement constant du taux d'amortissement des ouvrages suggère un vieillissement global des ouvrages en concession.

Évolution du taux d'amortissement des ouvrages



ÉVOLUTION DU MONTANT DU COMPTE DROITS DU CONCÉDANT DEPUIS 2010



LES DROITS DU CONCÉDANT

Sur l'exercice 2015, 25,2 % du financement des ouvrages concédés a été réalisé par la collectivité et les tiers sous forme de remises gratuites. Plus de la moitié (48 %) concerne les biens remis gratuitement au SYANE aux termes des contrats de concession précédents.

Le montant des droits du concédant correspond, en fin de concession, à la valeur nette des biens qui seront remis gratuitement par le concessionnaire à l'autorité concédante.

Il représente la part des ouvrages financés par la collectivité, les usagers et les tiers, à l'occasion de travaux ou de renouvellements de contrats et qui n'aura donc pas à être indemnisée au concessionnaire par la collectivité en fin de contrat.

En 2014 et 2015, le montant des droits du concédant s'établit respectivement à 18 882 k€ et à 19 978 k€ pour le périmètre historique ainsi qu'à - 2 532 k€ et - 2 303k€ pour les nouvelles dessertes.

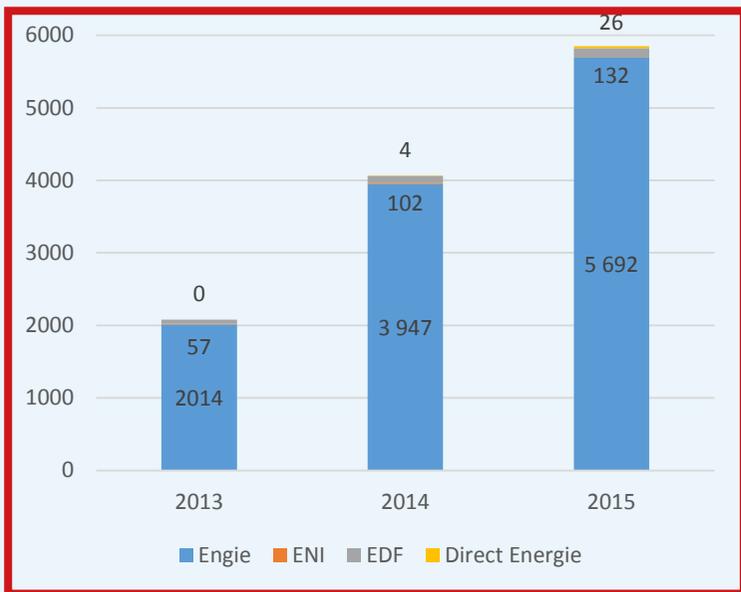
Malgré des perspectives d'amélioration des données comptables, le SYANE est toujours en attente d'information sur les origines de financement de chaque ouvrage permettant de connaître avec précision les dettes et créances.

COHÉRENCE DES ÉTATS D'INVENTAIRE

Des écarts importants sont constatés entre les inventaires techniques et comptables des ouvrages collectifs qui se cumulent depuis plusieurs années. Les branchements collectifs et ouvrages collectifs d'immeubles présentent des sur-immobilisations comptables importantes. Le traitement de ces écarts devrait intervenir, selon GrDF, à l'horizon 2018.

Le SYANE souhaite être associé aux rapprochements d'inventaires prévus en 2018.

NOMBRE DE TARIF SPECIAL DE SOLIDARITÉ PAR FOURNISSEUR



Chèque énergie : Expérimentation mise en place dès 2016 sur 4 départements (Ardèche, Aveyron, Côtes-d'Armor et Pas-de-Calais)

◆ Tarif special de solidarité (TSS)

Le TSS a été introduit par la loi du 7 décembre 2006, relative au secteur de l'Énergie, modifiant la loi du 3 janvier 2003, relative aux marchés du gaz naturel, de l'électricité et du service public. Deux décrets d'application ont été publiés au Journal Officiel du 14 août 2008. Le tarif est appliqué depuis le 15 août 2008. Les tarifs sociaux de l'énergie (TSE) sont proposés depuis ses débuts par tous les fournisseurs de gaz naturel aux particuliers. Sur le territoire du SYANE, 9 fournisseurs proposent des offres de fourniture de gaz naturel pour les particuliers :



Sur les exercices 2014 et 2015, 4 fournisseurs présentent des usagers bénéficiaires des TSS: Engie, ENI, EDF et Direct Engie. Le fournisseur historique Engie présente une hausse de plus de 65% des TSS en 2 exercices.

Les tarifs sociaux de l'énergie (TSE) permettent de lutter contre la précarité énergétique. Ils recouvrent le TPN (Tarif Première Nécessité) et le TSS (Tarif Spécial de Solidarité). Sous conditions de ressources, ces tarifs sociaux sont attribués automatiquement, pour leur résidence principale, à toutes les personnes bénéficiaires d'un contrat individuel d'électricité ou de gaz naturel, ou bénéficiant d'un contrat collectif de gaz naturel. Les personnes hébergées en résidences sociales peuvent bénéficier également de ces tarifs, sur demande du gestionnaire de la résidence.

◆ La mise en place du chèque énergie au 1^{er} janvier 2018

La Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte publiée le 17 août 2015 prévoit la fin des tarifs sociaux de l'Énergie fin 2017. Ils seront remplacés par le chèque énergie à compter du 1er janvier 2018.

Le chèque énergie permettra le paiement des dépenses énergétiques, quelle que soit l'énergie utilisée : électricité, gaz naturel, fioul, GPL, réseaux de chaleur, bois...

Envoyé automatiquement aux foyers ayants droit, le chèque énergie devra être transmis aux fournisseurs d'énergies, qui seront tenus de l'accepter comme mode de règlement. Il pourra également être employé pour le paiement de travaux de rénovation énergétique du logement. Calculé en fonction du revenu fiscal et de la taille du foyer, son montant annuel sera compris entre 48 et 227 €.

De ces 2 années de contrôle, 2014 et 2015, il ressort de l'audit effectué respectivement en juillet 2015 et juillet 2016 que les concessions et délégations de service public du gaz ont été exploitées de manière satisfaisante en 2014 et 2015.

L'année 2015 a été marquée par l'intégration de la commune de Gaillard dans le périmètre du SYANE ainsi que par une modification de forme d'un certain nombre de données produites par GrDF, dans le cadre d'échanges nationaux et de la loi Transition Energétique pour la Croissance Verte.

Les principaux indicateurs de suivi patrimonial évoluent de manière stable et cohérente par rapport aux années précédentes.

Le contrôle 2016 (exercice 2015) a permis de relever des améliorations significatives de la part du concessionnaire en matière de transparence sur un certain nombre d'éléments, en particulier :

- La communication des montants des remises gratuites au regard de chaque chantier de l'exercice dans la « base travaux » (origine de financement), information demandée depuis de nombreuses années par le SYANE et qui permettra de disposer de données supplémentaires sur les investissements réalisés sur le périmètre concédé.
- Un effort de production d'états techniques des branchements collectifs et ouvrages collectifs qui leur sont liés à partir d'un identifiant commun pour chaque branchement collectif et la production d'un inventaire des robinets de réseau avec un identifiant pour chaque ouvrage identifié. Ces nouveaux éléments apportent une meilleure connaissance du patrimoine des concessions, qui pourrait être encore améliorée si GrDF transmettait des informations exhaustives, comprenant l'intégralité du parc de robinet de réseau (dont robinets de « classe 4 »).
- La qualité des échanges en séance lors des missions d'audits sur le contenu des dépenses dans le cadre des chantiers engagés au cours de l'année ;

Toutefois, le SYANE reste en attente d'améliorations en vue des futurs exercices de contrôle:

- La fourniture de comptes d'exploitation adaptés aux contrats de Délégation de Service Public et conformes aux stipulations des articles L. 1411-3 et R. 1411-7 du CGCT.

L'ensemble des données comptables et financières relatives au périmètre de la commune de Gaillard, qui a transféré sa compétence de distribution du gaz naturel au SYANE en 2015 et sur lequel le SYANE est donc autorité concédante, en charge du contrôle.

- Plus de précisions sur la maintenance, et notamment le dénombrement et le résultat des actes de surveillance et de maintenance à un niveau suffisamment précis (identification des ouvrages contrôlés), qui apporterait plus de transparence qu'une présentation à un niveau agrégé par commune, ainsi que les dépenses d'entretien et de maintenance engagées sur l'exercice.

La fourniture d'un inventaire de l'intégralité du parc de robinets de réseau (y compris robinets de « classe 4 ») assorti d'un compte rendu de certaines caractéristiques techniques, comme le caractère accessible des robinets de réseau et de la communication des chantiers ayant concerné spécifiquement ces ouvrages sur l'exercice. En l'absence de cet élément, il reste difficile d'appréhender les mouvements d'inventaires d'un exercice à l'autre, notamment dans le cadre du schéma de vannage.

Au-delà des éléments précités, et dans la perspective des futurs exercices de contrôle, le SYANE souhaite engager un certain nombre d'axes de réflexion concernant :

- Les rapprochements des inventaires techniques et comptables pour les ouvrages pour lesquels des écarts avaient été constatés lors des précédents contrôles effectués par le SYANE (en particulier des ouvrages datant des années 2003 à 2005) et sur lesquels les écarts n'ont pas été corrigés.
- Les rapprochements de l'inventaire comptable et de l'inventaire « économique » mis à disposition cette année, qui ont mis en évidence certaines anomalies (sur les quantités ainsi que les valeurs brutes associées aux ouvrages immobilisés entre les deux bases, sur les caractéristiques techniques des ouvrages, etc).
- Les actions à engager en matière de densification, au vu du constat fait d'une capacité de raccordement improductive relativement importante (20,8 %).

	Code Insee	Commune	Date signature contrat	Nombre de Pdl	Linéaire (m)
1	74002	ALBY-SUR-CHÉРАН	12/05/1992	266	13739
2	74005	ALLINGES	27/10/1999	284	18046
3	74007	AMANCY	29/02/2000	160	7441
4	74013	ANTHY-SUR-LÉMAN	26/08/1991	423	19892
5	74014	ARACHES-LA-FRASSE	01/07/1999	599	32747
6	74021	ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME	14/12/2007	13	3358
7	71031	BEAUMONT	12/07/1993	485	16889
8	74040	BONNE	03/01/1994	248	8539
9	74053	CERVENС	23/04/2010	6	2851
10	74057	CHAMPANGES	05/01/2000	99	6989
11	74067	CHAVANOD	02/07/1991	304	16870
12	74083	COMBLOUX	13/11/2002	47	8100
13	74087	CONTAMINE-SUR-ARVE	14/12/2007	71	9679
14	74094	CRANVES-SALES	09/09/1985	889	26901
15	74105	DOUVAINE	15/11/2002	559	20242
16	74116	ETAUX	16/09/1994	139	4575
17	74124	FEIGÈRES	28/08/2000	142	6449
18	74127	FETERNES	08/08/2003	66	4760
19	74128	FILLINGES	14/12/2007	31	2574
20	74133	GAILLARD		1869	28277
21	74138	GRUFFY	22/01/1992	236	7948
22	74145	JUVIGNY	25/04/2001	5	1101
23	74152	LOVAGNY	20/12/2012	52	3067
24	74154	LUGRIN	31/12/1995	168	7761
25	74159	MAGLAND	24/11/1988	260	11563

	Code Insee	Commune	Date signature contrat	Nombre de Pdl	Linéaire (m)
26	74163	MARGENCEL	26/08/1991	260	10900
27	74164	MARIGNIER	23/10/1991	261	21216
28	74166	MARIN	04/03/1997	441	7737
29	74172	MAXILLY-SUR-LÉMAN	12/09/1991	194	8479
30	74173	MEGÈVE	13/12/2001	219	29146
31	74185	MONNETIER-MORNEX	29/10/1979	362	12397
32	74197	NANGY	14/12/2007	333	5847
33	74200	NEUVECELLE	08/05/1981	51	20978
34	74201	NEYDENS	11/09/1996	542	16461
35	74208	PASSY	13/03/2001	321	21489
36	74210	PERRIGNIER	18/03/1996	427	6803
37	74216	PRESILLY	12/07/1993	102	5012
38	74242	SAINT-JORIOZ	05/01/1996	788	33289
39	74243	SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS	09/10/1989	1294	30463
40	74249	SAINT-PAUL-EN-CHABLAIS	05/01/2000	59	4711
41	74262	SCIENTRIER	06/08/1991	95	3188
42	74278	THYEZ	07/08/1990	757	24317
43	74293	VEIGY-FONCENEX	15/11/2002	410	17050
44	74298	VETRAZ-MONTHOUX	11/06/1979	1187	35705
45	74299	VEYRIER-DU-LAC	01/02/2005	242	13152
46	74305	VILLE-LA-GRAND	12/06/1979	1772	27249
47	74308	VINZIER	06/08/2003	41	3671
48	74310	VIUZ-LA-CHIESAZ	30/12/1996	112	4291
49	74312	VOUGY	20/11/1996	120	7420

*Communes sous Délégation de Service Public



SERVICE ÉNERGIE / CONCESSIONS

Vice-président, délégué aux Services Publics de la distribution de l'électricité et du gaz :

Gilbert ALLARD

Vice-président, délégué à la Fourniture et aux achats d'Énergie et au Développement du Gaz Naturel :

Gilles FRANÇOIS

Responsable de service :

Marion RENOIR

Contrôle des concessions :

Clémence GUILLON

CONTACT

04 50 33 50 60

infoconcession@syane.fr



SYNDICAT DES ÉNERGIES ET DE L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DE LA HAUTE-SAVOIE

27 rue de la Paix | BP 40 045 | 74002 Annecy cedex | France
Tél. 04 50 33 50 60 | Fax: 04 50 52 85 21 | info@syane.fr
www.syane.fr